

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/02/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	16	17

Vote
A l'unanimité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2022, le 25 février à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la salle « Les 3 Arches », sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2022.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 02/03/2022
Et
Publication ou notification du :
02/03/2022

Absent(s) ayant donné procuration : M. WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Absent(s) : Mme DELORME Julie

A été nommée secrétaire : Mme PINSON-LERAY Géraldine

2022_006 – Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat - Assainissement

Monsieur le maire présente le compte administratif du budget assainissement 2021 qui s'établit comme suit :

Investissement		
Exécution budgétaire	Dépenses	9 134,62
	Recettes	24 505,27
	Résultat/solde	15 370,65
Report 2019	Excédent	163 588,95
	Déficit	
Résultat	Excédent	178 959,60
	Déficit	

Fonctionnement		
Exécution budgétaire	Dépenses	31 390,77
	Recettes	19 758,00
	Résultat/solde	-11 632,77
Report 2020	Excédent	
	Déficit	7 087,60
Résultat	Excédent	
	Déficit	18 720,37

Le Conseil Municipal, hors de la présence du maire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le compte administratif du budget assainissement 2021 ;
- D'AFFECTER le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2021, soit - 18 720,37€ en report en section dépenses de fonctionnement, chapitre non budgétaire, au compte D002 pour 18 720,37 ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20220225-2022_006-BF

- D'AFFECTER le résultat cumulé de la section investissement 2021, soit 178 959,60€ en report en section recettes d'investissement, chapitre non budgétaire, au compte R001 pour 178 959,60€.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/02/2022
Le Maire
Hervé De TROGOFF



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hervé De Trogoff". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official stamp.